

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA RÉGION NORMANDIE

20 NOVEMBRE 2017

Une assemblée plénière de la Région Normandie s'est tenue aujourd'hui, lundi 20 novembre 2017, au conseil régional, à Rouen, sous la présidence d'Hervé Morin. Parmi les sujets à l'ordre du jour, on peut retenir :

NOUVELLE CONVENTION TER RÉGION / SNCF MOBILITÉS

Les conseillers régionaux ont conclu une nouvelle convention pour l'exploitation des TER en Normandie. Cette convention, qui vient remplacer les deux conventions de Basse et Haute-Normandie, est conclue pour 2 ans, de manière à faire la transition et préparer la prise en main, par la Région, des trains Intercités en 2020.

La nouvelle convention met les voyageurs au cœur du service régional. Elle s'appuie sur 5 piliers :

- Un dispositif complet de mesure de la qualité sur lequel s'appuie un système de bonus-malus renforcé par rapport à ce qui existait dans les anciennes conventions. Ainsi, tous les retards sont pris en compte, y compris ceux pour lesquels SNCF TER n'est pas en cause. Les trains les plus structurants, utilisés par les voyageurs quotidiens, bénéficient d'une pondération plus importante dans le calcul. L'information aux voyageurs est également prise en compte dans le calcul, notamment l'information en situation perturbée. Les malus peuvent aller jusqu'à 600 000 €/an s'ils étaient maximaux sur tous les items. Des bonus sont également prévus, si SNCF dépasse les objectifs ambitieux qui lui sont fixés. Pour rappel, les TER normands sont parmi les plus ponctuels de France : la Normandie est généralement classée 2^{ème} ou 3^{ème} sur ce critère. Un dispositif d'indemnisation automatique des voyageurs abonnés est également à l'étude dans le cadre de cette convention.
- Une nouvelle tarification Tempo, votée lors de la dernière assemblée plénière, mobilisant la liberté tarifaire simplifiée pour être plus lisible et souple, avec une volonté forte de favoriser les jeunes de moins de 26 ans avec des tarifs très attractifs.
- Quelques évolutions des dessertes et du schéma de distribution visant une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins. Ainsi, la ligne Caen-Rennes devrait être transformée en deux sections Caen-Granville et Granville-Rennes avec une desserte renforcée, de manière à mieux desservir les relations entre Caen et le centre-Manche, empruntées par de nombreux Normands. Des évolutions en gare seront proposées en concertation avec les territoires, pour tenir compte de la réalité de l'utilisation des différents canaux de vente, avec en particulier la montée en puissance très rapide des canaux digitaux.
- Une nouvelle démarche d'échanges et de concertation continue est prévue dans la convention, reposant sur des conférences d'axe annuelles (3 axes : Normandie-Nord autour de Paris-Rouen-Le Havre, Normandie-centre autour de Paris-Caen-Cherbourg, Normandie-Sud, autour de Paris-Granville), des comités territoriaux (5 dans la Région) et un dialogue continu avec les élus et les associations.
- Une maîtrise de la dépense régionale, puisque le montant annuel consacré à l'exploitation des TER par la Région passe à 136,5 millions €/an, contre 140 millions € en 2017 et une projection 2018 initiale de 144 millions €. En outre, le mécanisme contractuel mis en place sécurise ce niveau de dépense, et responsabilise SNCF sur les coûts comme sur les recettes.